

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE GRAND LAC

ANNEXE : PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN GENERAL DES SUP - ECH. GRAPHIQUE

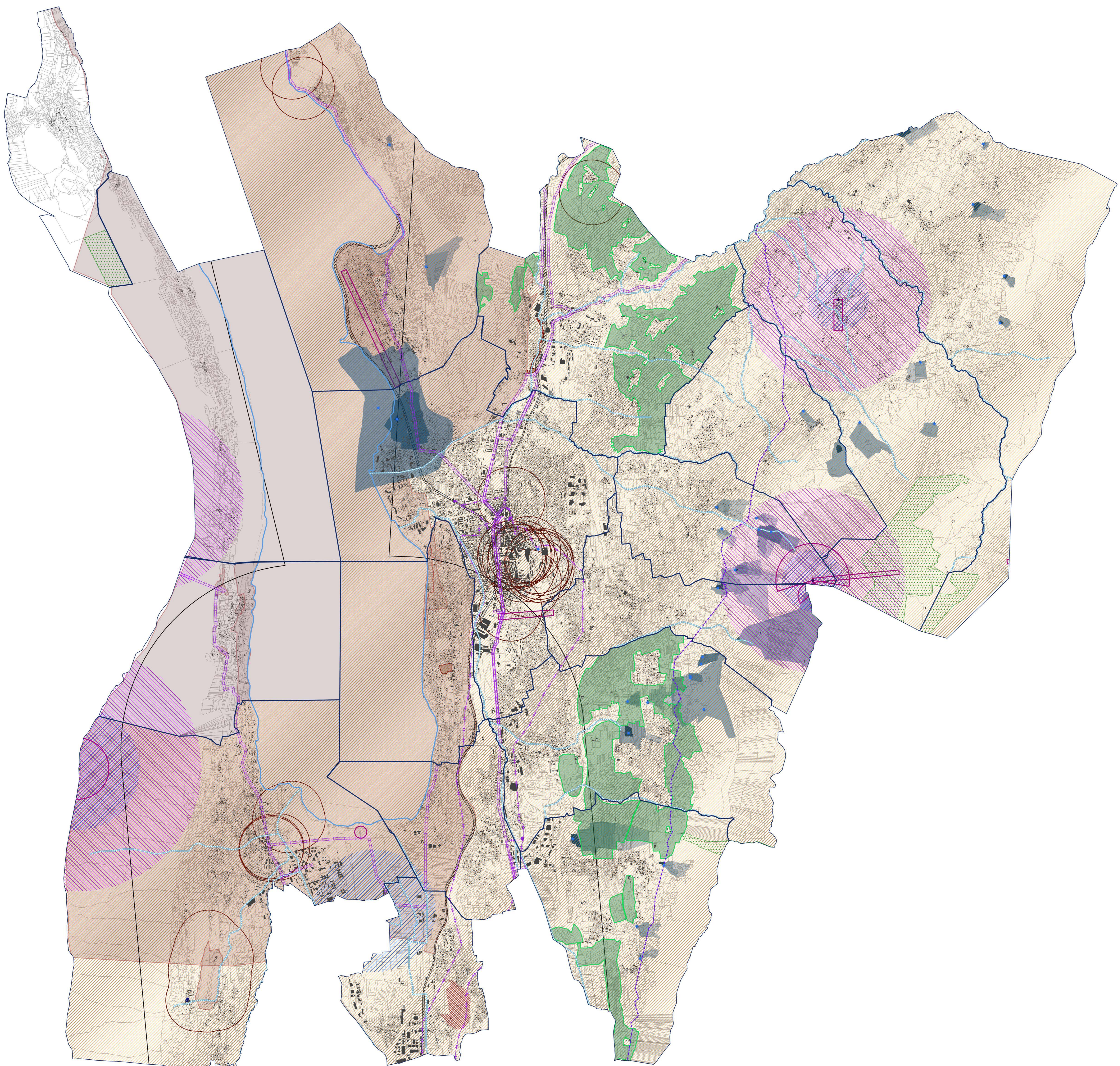
Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Communautaire de Grand Lac du

Approuvé le

arrivant le projet de PLU de Grand Lac (ex-CAGL)
M. Le Président

PIECE DU PLU
5.1.1

Cittànova



- Limites communales
 - Limites parcellaires
 - Bâti cadastré
- SERVITUDES PONCTUELLES**
- AS1 : Point de captage
 - I4 : Poste électrique
 - PT1 : Centre de réception télécom
- SERVITUDES LINEAIRES**
- A4 : Passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
 - A5 : canalisations d'eau et d'assainissement
 - EL3 : Servitude de halage et de marche-pied
 - I1 : Protection des canalisations d'hydrocarbures
 - I4 : Lignes électriques aériennes
 - I4 : Lignes électriques souterraines
 - PT3 : Réseaux de télécommunication
- SERVITUDES SURFACIQUES**
- A8 : Protection des bois et forêts
 - A9 : Zone agricole protégée
 - AC1 : Périmètre de protection autour des Monuments Historiques
 - AC2 : Site classé
 - AC2 : site inscrit
 - AS1 : Protection des eaux : immédiat
 - AS1 : Protection des eaux : périmètre rapproché
 - AS1 : Protection des eaux : périmètre éloigné
 - PM1 : Plan de prévention des risques naturels d'inondation
 - PM1 : Plan de prévention des risques miniers
 - PT1 : Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques : Zone de garde
 - PT1 : Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques : Zone de protection
 - PT2 : Télécommunications - protection contre les obstacles
 - T1 : Voie ferrée
 - TS : Servitudes aéronautiques de dégagement

